



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

## Délibération

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n°DCC-2023-159

**Rapporteur :** M. Hervé GUY

**OBJET :** Engagement de principe de la modification dite de droit commun du  
PLU de Lons-le-Saunier par ECLA

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Madame Christine LOUVAT et Monsieur Thierry GAFFIOT

### **Membres présents :**

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - MAUGAIN Christiane - POULET Pierre - JANIER Claude - GUY Hervé - BAILLY Jean-Yves - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - MARANO Paulette - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - PARAISO Nicole - GUILLERMOZ Jacques - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - TROSSAT Céline - MONNET Maurice - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - LUCIUS Marie-France - CHALUMEAUX Dominique

### **Membres absents excusés :**

CORDELLIER Jérôme donne procuration à GUY Hervé - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à JANIER Claude - BILLOT Dominique donne procuration à MONNET Maurice - CHANGARNIER Claude donne procuration à MAILLARD Marie-Pierre - BOURGEOIS Willy donne procuration à BARTHELET Thomas - FATON Nelly donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - FILOTTI Anne donne procuration à PERRIN Anne - BOTTAGISI Jeanne donne procuration à BORCARD Claude - ALARY Sylvain donne procuration à GAFFIOT Thierry - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - SOURD Grégory donne procuration à MINAUD Emily - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - BARBARIN André donne procuration à GROSSET Pierre  
JAILLET Antoine - GOUGEON Emilie - ROUPLY Aurélie - MATHEZ Sylvie - ISSANCHOU Stéphane - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 8 décembre 2023

Affiché le : 18 décembre 2023

**Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte reçu  
en Préfecture le : 18 DEC. 2023**

Le Président rappelle le contexte de la demande :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Lons-le-Saunier a été élaboré en 2012 et a fait l'objet d'une modification de droit commun en 2019, de modifications simplifiées et de mises à jour depuis cette date. Suite aux évolutions législatives et à la nécessité de renforcer les actions pour lutter contre le réchauffement climatique, en lien avec les opérations, projets d'intérêt collectif et études en cours (ORT, revitalisation du cœur de ville ...), celui-ci doit faire l'objet d'une modification dite de droit commun, c'est-à-dire avec enquête publique.

La Ville de Lons-le-Saunier a sollicité ECLA, compétente en matière de document d'urbanisme, afin de mettre en œuvre cette modification dont les nécessités opérationnelles notamment ne permettent pas d'attendre l'approbation du PLUi.

Ces modifications n'entrent pas dans le champ de la révision générale et vont permettre d'adapter les règlements écrits et graphiques et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que de rectifier des erreurs matérielles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-36 à 44,

VU le Code du Patrimoine,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lons-le-Saunier approuvé le 13 novembre 2012, sa modification simplifiée n°1 approuvée le 24 juin 2013, sa modification simplifiée n°2 approuvée le 22 décembre 2014, sa mise à jour n°1 approuvée le 13 janvier 2015, sa modification n°1 approuvée le 24 juin 2019, sa modification simplifiée n°3 approuvée le 24 février 2020, sa modification simplifiée n°5 approuvée le 22 novembre 2021 et sa mise à jour n°3 approuvée le 23 mars 2022 et sa mise à jour n°4 approuvée le 09 mai 2023,

VU le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à ECLA effectif depuis la date du 18 février 2023 suite à la délibération du 17 novembre 2022 sollicitant ce transfert,

VU la délibération de la Ville de Lons-le-Saunier sollicitant ECLA pour engager une modification de droit commun de son PLU et de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) annexé en date du 27 novembre 2023, et exposant les différents motifs de la modification,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une modification du PLU à court terme et sans attendre l'approbation du PLUi,

CONSIDÉRANT que ces modifications peuvent permettre de :

- majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- diminuer ces possibilités de construire ;
- réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

La procédure de modification dite de droit commun peut être mise en œuvre.

CONSIDÉRANT que suite à la loi de 2016 sur le patrimoine, les périmètres de 500 m liés aux Monuments Historiques existants sur la Ville sont réapparus alors qu'existe sur le territoire communal, un SPR (ancienne ZPPAUP) définissant déjà des périmètres d'intervention de M. l'Architecte des Bâtiments de France. Afin d'adapter les périmètres de 500 m et sur proposition de l'ABF, il est nécessaire de créer un ou des PDA (Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques) qui vont circonscrire l'intervention des services de protection de l'architecture et du paysage aux éléments majeurs et patrimoniaux du territoire en complément du SPR et en fonction des co-visibilités.

CONSIDÉRANT que les procédures de modification du PLU et de création de PDA doivent être menées à l'initiative du Président d'ECLA,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à engager une procédure de modification dite de droit commun du PLU de la Ville de Lons-le-Saunier conformément aux dispositions des articles L153-36 et suivants pour les différents motifs présentés,
- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à engager une procédure de modification de la ZPPAUP conformément à l'article 112 de la loi du 07 juillet 2016 relative à l'Architecture et au Patrimoine,
- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à engager une procédure de mise en place d'un ou des Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur le territoire de Lons-le-Saunier,
- **DÉCIDE** de donner délégation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la modification du PLU de la Ville de Lons-le-Saunier,
- **ACCEPTE** que la Ville de Lons-le-Saunier participe aux frais directs engagés par ECLA sous la forme d'un fond de concours,
- **CHARGE** le Président ou toute personne déléguée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 1.8 DEC. 2023**

Pour extrait conforme,  
Le Président,



**Claude BORDCARD**

Diffusion :

- Trésorerie Principale
- Finances
- DUHC
- Commune de Lons-le-Saunier
- Direction Générale